



Le Ministère est-il « A BOUT DE SOUFFLE » ?

Le 11 octobre s'est tenu le Comité Technique Ministériel sous la présidence de Gabriel ATTAL. Cette réunion annuelle est traditionnellement assez solennelle, car dédiée aux perspectives budgétaires, c'est un peu le Bercy de demain qui est esquissé.

Ce Comité Technique Ministériel sera non seulement le dernier (remplacé par le CSA à partir de janvier prochain). Mais il fut également un marathon avec des mesures sur des registres très variés.

Il a commencé par une partie politique sous la présidence du ministre des comptes publics, avant que la Secrétaire Générale ne prenne le relais pour la suite de ce copieux menu, dont voici quelques détails ...

Et, surprise presque « historique » en ouverture des débats, sur un point au moins, nous avons été parfaitement en phase avec le ministre. Le consensus inattendu s'est porté sur une phrase du ministre qui a déclaré que « le ministère doit pouvoir reprendre son souffle ». Nous ne le faisons pas dire ...

Si telle est bien sa pensée, nous pouvons convenir, avec le ministre, que Bercy avait suffisamment donné, principalement en termes de suppression d'emplois continues et massives.

Si, le ministre utilise fréquemment une habile métaphore par rapport à ses collègues ministres, à savoir il répète que les Finances ont été « exemplaires », cela fait des années qu'à ce titre, nous subissons les conséquences de ces amputations. Elles s'accompagnent d'une cohorte de restructurations et d'évolutions sans fin, qui, même si les agent.e.s demeurent investi.e.s, finissent par les écoeurer, les laissant sans moyens et privant de sens leur travail.

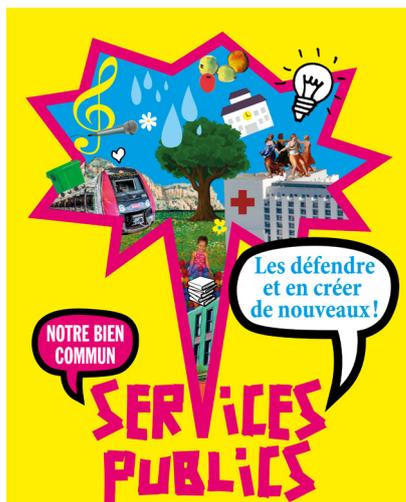
La réponse du Ministre à cet état de fait est, en quelque sorte, « regardez à quel point on appuie sur le frein ». On divise par 4 le nombre de suppressions d'emplois, en passant de 2 000 (chiffre moyen du quinquennat écoulé – c'est lui qui le rappelle) à 500 (546 pour être précis). Si sa démonstration mathématique est implacable, il n'en reste pas moins qu'elle ne promet pas d'amélioration dans le quotidien des services et des agent.e.s.

Pas de quoi réjouir les agent.e.s des Finances !

Soulignons plusieurs points :

- Le jeu de massacre (dont la responsabilité remonte à loin) fut monstrueux : en quelques années, le Ministère entier compte moins d'emplois que la seule DGFIP à l'époque de la fusion DGI/DGCP. Soit plus de 40 000 emplois supprimés en tendance longue. Qui dit mieux ? (plutôt « pire » en l'occurrence)...
- Le mouvement est contrasté. Il y a des créations de postes (administrations centrales, TRACFIN, ... Il y a des (quasi) stagnations (DGDDI à - 11, INSEE à - 4, DGCCRF à + 20 réels) Mais on trouve aussi 850 suppressions d'emplois à la DGFIP. Si ce rythme moyen est maintenu (ce qui a été annoncé), cela signifie qu'à la fin du quinquennat, la DGFIP aura encore été « essorée » de 3400 emplois. Et, là-encore, rigueur des chiffres oblige, cela ne sera pas marginal.
- quid de la division par 4 vantée par le Ministre ? Pour la DGFIP, ce sera en réalité est une simple division par 2 (de 1800 suppressions à 850).
- Dans le PLF 2023, la Fonction Publique est en création nette d'emplois. Si investir dans l'Éducation, la Santé ou la Justice est indispensable, du côté de Bercy, nous sommes encore la victime expiatoire des politiques libérales.

Il ne s'agit pas de se livrer à une concurrence entre Ministères, mais les services de Bercy ne peuvent guère aller plus loin sans qu'à un moment donné, la question de l'accomplissement des missions ne devienne cruciale.



Le tour d'horizon est assez sinistre : des administrations en (r)évolution permanente (DGFIP, Centrale), une qui prend des coups qui peuvent finir par hypothéquer son existence à terme (Douane), une autre qui s'inquiète sur des missions emblématiques (l'INSEE par rapport au recensement national) et enfin une dernière en lambeaux (DGCCRF). N'en jetez plus ?

Si les agent.e.s demeurent globalement attaché.e.s à leurs missions et à leur environnement professionnel immédiat, ils /elles sont plutôt pessimistes quant à l'évolution globale des directions, du ministère et de l'État dans son ensemble. Pour nombre d'agent.e.s, l'avenir est souvent la scène sur laquelle va se jouer le prochain mauvais coup à venir.

Certes, il y a un contexte général qui n'incite pas à l'optimisme mais cela n'explique pas tout !

Si l'on parle perspectives budgétaires et devenir des services et des missions (les deux étant liés ...), pour solidaires finances, le cap est clair, dans l'hypothèse où l'on veut vraiment pouvoir aboutir à une réelle inflexion :

- Mettre le hachoir à ETPT sur la position « off ». Voire même identifier les urgences les plus criantes pour y répondre non seulement par des investissements matériels mais aussi humains.
- Opérer une pause en termes de restructurations incessantes, pour se donner le temps d'une vraie analyse sur l'évolution de nos services. Ce n'est pas parce qu'une administration est dans une sorte d'agitation permanente qu'elle rend de ce fait un meilleur service à l'utilisateur.

Au delà des déclarations nous attendons des actes !

La séance n'est pas à marquer du sceau d'une complète désespérance.

Gabriel ATTAL semble vouloir marquer un réel engagement dans un dialogue social soutenu. Cela nous change de ministres évanescents ou invisibles (sans parler de ceux qu'on regrettait parfois d'avoir vu au bout du compte ...) qui avaient autre chose à faire que perdre leur temps à aller ferrailer avec les représentant.e.s des personnels soit dit en passant ...

Il a également donné des gages :

- pour les « oubliés » de l'IMT (SCL, INSEE et Centrale), il est venu avec un projet d'harmonisation avec les autres directions. Et plutôt que de se lancer dans une laborieuse procédure d'accord, il y est allé franco en passant le texte directement en vote CTM (unanimité des Fédérations). Effet de communication ministérielle ? Le texte préalablement rédigé prévoyait une entrée en vigueur au 1er janvier 2023. Le ministre a sorti le stylo en séance pour biffer la date et l'avancer au 1er novembre 2022.

Il s'agissait d'une revendication portée par les fédérations notamment lors du dernier CTM et donc un bon signe que nous aurions mauvaise grâce de ne pas relever. Il s'agit en tout cas d'une séquence où chacun (Fédérations et Ministère) aura joué son rôle et démontré que le dialogue social, quand il se déroule de la sorte, n'est pas qu'un théâtre des faux semblants ou une vaste farce.

- le ministre s'est également engagé sur un terrain également revendiqué à savoir celui d'une réflexion d'ensemble sur les grilles de rémunération des agent.e.s en 2023. Bien évidemment, nous allons demeurer prudents et analyser, le moment venu, ce qui pourrait vraiment sortir de tout cela. En tout état de cause, cela pourrait être un début de signal positif dans un domaine qui est, par nature, crucial pour les agent.e.s.

Bercy face au défi énergétique

C'est bien évidemment une des appréhensions de cet hiver 2022-2023. Et peut-être au delà sans vouloir être exagérément catastrophistes ...

Du côté du Secrétariat Général, on nous explique que deux aspects sont particulièrement visés : les questions batimentaires et les comportements individuels.

S'agissant de la collecte des bilans de gaz à effet de serre, la copie n'est pas encore prête. C'est évidemment un travail lourd, avec des réalités très différentes selon les directions.

Dans l'immédiat, nous avons eu droit à un catalogue un peu empirique de mesures hétéroclites, même si nous pouvons souscrire à la plupart d'entre elles, mais avec de gros doutes sur d'autres.

Nous retrouvons ici, entre autres : l'extinction des écrans dans les halls d'accueil, le retrait des logos dans les signatures électroniques, le fait de ne pas télécharger les pièces jointes d'un mel dès lors que l'on n'a pas l'intention de les lire (...).

Une charte de l'achat environnemental devrait être mise en chantier. Pour **Solidaires Finances**, il ne serait pas inopportun d'y ajouter une dimension sociale, loin s'en faut.

La question des déplacements domicile – travail et professionnels est évidemment également au cœur du sujet. Sur ce point, nous ne nous priverons pas de rappeler qu'une idée toute bête est peut-être d'arrêter de fermer et de concentrer les structures.

Plusieurs textes étaient soumis soit à l'avis, soit pour information

Élections professionnelles et vote électronique

S'agissant des élections, tout le monde croise les doigts pour que le vote électronique ne rebute pas les agent.e.s (et qu'il n'y ait pas de « plantage » informatique ...).

En cas de « désaffection » marquée de la part du corps électoral, ce serait bien évidemment une pierre dans le jardin des organisations syndicales, mais aussi et peut-être encore plus dans celui de l'administration et du dialogue social.

Solidaires Finances a dénoncé la restriction de vote pour les stagiaires scolarisé.e.s qui ne pourront pas s'exprimer pour les CSA, mesure déjà connue en 2018 et toujours aussi incohérente puisqu'elle concerne pour ces élections plus de 3 000 agent.e.s. Peut être pour les prochaines élections ...

Solidaires Finances a voté contre ce texte en accord avec son opposition au vote électronique.

Cartographie des futures instances

Si le Secrétariat Général au cours des différents groupe travail qui ont précédé cette cartographie a entendu les arguments développés et accepté la création de Formations Spécialisées pour des structures à plus faible effectif (illustrant ainsi la possibilité d'un dialogue social constructif), il est à noter néanmoins en ce qui nous concerne quelques manques par rapport à l'existant des CHSCT à titre d'exemple : les créances spéciales pour la DGFiP ou pour la Douane, le regroupement des deux aéroports parisiens dans une seule FS et parfois quelques bizarreries.

Ainsi (encore pour la Douane), Saint-Pierre et Miquelon, après avoir été amarré à l'Ile-de-France dans le mandat précédent, est désormais dans l'orbite ... de la direction Antilles Guyane ! « C'est un progrès » nous dit-on (humour bercyen ?).

Solidaires Finances veillera à ce que l'argument environnemental ou énergétique ne serve pas à conduire des réformes structurelles



Au final, il en ressort une nette impression que collectivement et individuellement nous n'en sommes qu'au début de l'histoire. Certes, il y a eu une accélération « prodigieuse » en raison du contexte international. Cependant, pour **Solidaires Finances** nous ne pouvons pas dire que l'État, sur un plan général et historique, a fait preuve d'une grande capacité d'anticipation face à ces enjeux.

Reste à voir maintenant avec quelle vitesse et surtout quelle efficacité, le lourd navire va réussir à changer de cap. Bien évidemment, ceci renvoie aussi au thème de l'État face aux crises, à l'instar de la survenue de la Covid.

Il est vrai qu'après tout, en termes de zones aquatiques, on est dans le même océan et qu'il y a sûrement une proximité au niveau du climat ...

Solidaires Finances a voté contre ce texte qui est la conséquence directe de la réforme de la Loi de transformation de la Fonction publique et de la fin des Comités Techniques et des CHSCT.

Décret adaptant les conditions de nomination dans le corps de catégorie A relevant des ministères économiques et financiers.

Ce texte a appelé de la part de **Solidaires Finances** les revendications suivantes :

- La date d'effet des tableaux de classement des fonctionnaires de catégorie B promus en catégorie A doit entrer en vigueur de manière rétroactive au 31 août 2022 et non le lendemain de la publication du décret.

Par conséquent, le décret sur le classement de B en A pour les ministères économiques et financiers doit entrer en vigueur en même temps que le décret modifiant le classement dans le grade d'attaché (Décret n° 2022-1209 du 31 août 2022).

Sinon, cela aura pour conséquence de priver à tort des modalités "ajustées" de classement, les fonctionnaires de catégories B promus en catégorie A entre le 1er septembre 2022 et la publication du décret !

- **Solidaires Finances** contesté également l'approche sur la disposition transitoire pour les corps de catégorie B de la DGFiP et de la DGDDI pour qu'ils conservent leur promouvabilité en catégorie A via l'examen professionnel.

Pour **Solidaires Finances**, comme les agent.e.s " lésé.e.s " ont perdu un échelon dans le deuxième grade, le plus simple selon nous serait de modifier les conditions statutaires pour les agent.e.s dans le deuxième grade en indiquant le 4ème échelon du deuxième grade au lieu du 5ème échelon du deuxième grade. Nous avons demandé à l'administration d'examiner cette proposition.

Pour **Solidaires Finances** la rédaction actuelle de l'article 7 concernant les dispositions transitoires ne règle la problématique que pour une partie des collègues qui passent du 5ème échelon au 4ème échelon du deuxième grade. Concrètement pour qu'aucun.e collègue ne soit lésé, il faut mettre en œuvre ces dispositions transitoires sur 2023 et 2024 pour permettre à tous les agent.e.s qui remplissaient les conditions statutaires avec l'ancienne carrière de remplir les conditions à nouveau dans la nouvelle carrière (la durée de l'échelon concerné est de 2 ans).

Pour **Solidaires finances** il est plus logique d'ajuster les conditions statutaires pour le deuxième grade que de faire une disposition transitoire pour préserver les droits acquis des collègues impactés par la baisse d'un échelon.

Pour **Solidaires Finances** la nouvelle grille du B, si sont laissés de côté les abondements de début de carrière, ne constitue pas une réelle avancée, d'où notre position négative.

Vote Solidaires Finances : **CONTRE**

Aptitude physique branche surveillance (DGDDI)

Ce décret fige les conditions d'aptitude physique pour exercer dans cette branche. C'est en quelque sorte la reconduction d'un dispositif existant. Sur le fond, il est audible que ces métiers, qui ont une exigence particulière, soient assortis de ces conditions.

Par contre, le texte avait été rédigé de façon plutôt restrictive. Une réécriture de certaines dispositions a été faite en séance afin de réintroduire plus de souplesse, notamment pour les agent.e.s qui perdraient cette aptitude.

Vote Solidaires Finances : **ABSTENTION** (pour tenir compte des évolutions en séance du SG et de la DGDDI sur le sujet)

Évolution de l'IGF

Ce texte fait suite notamment à la mise en extinction du corps des IGF. Il contient, entre autres, une disposition qui a retenu l'attention à savoir la suppression de l'autorité directe du ministre. C'est un peu une sorte de pari que l'on voit plutôt d'un bon œil, pour une plus grande autonomie de ce corps de contrôle. Reste à voir ce que cela donnera en pratique ...

Vote Solidaires Finances : **ABSTENTION**

Accès aux postes comptables

Le texte vise à élargir le périmètre d'origine des candidat.e.s sur ces postes. Nous ne sommes pas des opposants forcenés, ni des intégristes de la voie unique avec fermeture totale à des postulant.e.s venant d'autres horizons (surtout quand il y a une sorte de panne (relative) des vocations ...).

Toutefois se pose la question des recrutements hors du périmètre Finances. Par ailleurs, il faut trouver un subtil équilibre entre une filière métier (à préserver) et le fait de pouvoir trouver des débouchés de carrière. **Solidaires Finances** rappelle son opposition de principe aux durées minimales ou maximales.

Vote Solidaires Finances : **ABSTENTION**

Organisation des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) :

Le texte prévoit une possibilité de délégation de signature des CBCM vers les agent.e.s du département comptable ministériel. Par ailleurs, il met également en place une extension du vivier pour les chef.fe.s de département comptable ministériel.

Vote Solidaires Finances : **ABSTENTION**

Charte de déontologie (acheteurs de l'État)

La filière des acheteurs de l'État se voit dédier une charte afin de condenser dans un document d'ensemble les précautions à prendre dans le cadre de l'achat public, les pratiques à adopter vis-à-vis des opérateurs privés ainsi que les sanctions éventuelles.

De prime d'abord, cette compilation peut être utile dans la mesure où elle opère un récapitulatif de textes et de « bonnes pratiques » (même si ce terme a quelque chose d'horripilant à force d'être utilisée...). Toutefois, cela ne dissipe pas notre réticence globale au mécanisme de charte. Nous préférons de très loin notamment la formation ou éventuellement des moyens pour les services permettant de ne pas être sous pression et de se retrouver dans une situation équivoque ...

Par ailleurs, le catalogue des infractions possibles (contenu dans le document) peut être relativement mal perçu par la population d'agent.e.s concerné.e.s et peut éventuellement décourager certaines bonnes volontés dans un domaine un peu sous tension.

Le plus sensible réside peut-être dans la dernière page du document. Celle-ci est une attestation de prise de connaissance de la charte (et d'engagement à suivre une formation spécifique), à signer par l'agent.e. A notre sens, c'est une illustration de l'individualisation du risque. C'est aussi un peu l'État qui se défait sur l'agent.e, avec le message en filigrane « Voilà, maintenant tu sais. Donc, s'il se passe quoique ce soit, c'est pour ta pomme ! ». Un raccourci hors de propos ? A voir ...

En tout état de cause, en termes de responsabilisation des agent.e.s, ceci ne nous semble pas être une technique à faire prospérer.

Vote Solidaires Finances : **CONTRE**

